

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019
Nombre de présents à la séance initiale : 11
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2019

Réuni le : 30/09/2019

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Des ouvertures de crédit pour subventions (stage, FS; manuels), BE et OC (bois et TFCA) sont proposées au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 03/10/2019 18:29:24

BIEN_20192020_11_0730006K_191010183337

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 11

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Même en l'absence de prélèvement sur le fonds de roulement, la pièce B8.3 doit être remplie. Les prélèvements déjà autorisés s'élèvent à 14860 € (DBM 2).

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert

Prénom : Jean-Luc

Signé le: 10/10/2019 18:33:37

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL REGION

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 11

! Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2019

Réuni le : 30/09/2019

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'attribution des logements de fonction aux personnels Région

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'établissement compte 10 logements de fonction dont 4 sont concédés par nécessité absolue de service pour les personnels territoriaux (accueil, cuisine, magasinier chef d'équipe et maintenance).
Le logement du cuisinier est vacant.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 03/10/2019 18:29:27

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS RESTAURATION

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019
Nombre de présents à la séance initiale : 11
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2019
Réuni le : 30/09/2019
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs de restauration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les tarifs de demi-pension, d'internat et les taux des charges communes, FCSH et FARPI sont soumis pour avis au CA pour l'année 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 03/10/2019 18:29:29

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL ETAT

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 11

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2019

Réuni le : 30/09/2019

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'attribution des logements de fonction aux personnels d'état

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'établissement compte 10 logements de fonction dont 4 sont concédés par nécessité absolue de service pour les personnels de direction (2), gestion (1), éducation (1). Nous avons droit en plus a un logement en NAS pour le personnel de santé (1).

Une demande de dérogation a été faite par l'infirmière, nommée au 1er septembre 2018. Ce logement est attribué par COP à M. Pic, enseignant, depuis le 22/12/2017. Un logement est vacant, il est attribué par COP à M. Navarro, inspecteur EN, depuis le 01/01/2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 03/10/2019 18:29:32

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 11

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2019

Réuni le : 30/09/2019

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des différentes prestations proposées dans l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les tarifs des différentes prestations proposées par l'établissement autres que restaurant scolaires (location, dégradations, cartes self, OC, etc..) sont soumis au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 03/10/2019 18:29:34

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019
Nombre de présents à la séance initiale : 11
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2019
Réuni le : 30/09/2019
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention achat de licence Elephorm passée avec le GIP FIPAG.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 08/10/2019 17:59:48

BIEN_20192020_16_0730006K_191009182604

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention achat de

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 16

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert

Prénom : Jean-Luc

Signé le: 09/10/2019 18:26:04

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 11

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2019

Réuni le : 30/09/2019

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation d'une chambre dans le bâtiment des logement de fonction pour M. Pondi Purushotam, Assistant langue, à compter du 07/10/2019. Le loyer est de 110.00 euros par mois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 08/10/2019 17:59:51

BIEN_20192020_17_0730006K_191010183544

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention d'occupat

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 17

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Non rétroactivité de l'acte

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 10/10/2019 18:35:44

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 11

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2019

Réuni le : 30/09/2019

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation d'une chambre dans le bâtiment des logement de fonction pour M. François Eliott, enseignant, à compter du 01/09/2019. Le loyer est de 110.00 euros par mois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 08/10/2019 17:59:53

BIEN_20192020_18_0730006K_191010183708

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention d'occupat

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 18

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Non rétroactivité de l'acte

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert

Prénom : Jean-Luc

Signé le: 10/10/2019 18:37:08

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019
Nombre de présents à la séance initiale : 11
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2019
Réuni le : 30/09/2019
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec l'AS du lycée pour la mise à disposition du véhicule du lycée à partir du 1er septembre 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 08/10/2019 17:59:56

BIEN_20192020_19_0730006K_191010184718

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention avec l'AS

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 19

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Non rétroactivité de l'acte

Observation n°2 : 1/ Le prêt n'est pas couvert du 1er septembre jusqu'à la date de signature prévisible de cette convention soit le 23 octobre.

2/ Il manque des éléments concernant le cadre d'utilisation de ce véhicule, les personnes habilitées à conduire ce véhicule d'autant plus s'il doit servir au transport d'élèves. Il y a une note du service juridique à ce sujet sur le PIA du rectorat.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert

Prénom : Jean-Luc

Signé le: 10/10/2019 18:47:18

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019
Nombre de présents à la séance initiale : 11
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2019
Réuni le : 30/09/2019
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec la mairie d'Albertville pour la mise en oeuvre du dispositif Adopshère en complément de l'accompagnement éducatif

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 08/10/2019 17:59:58

BIEN_20192020_20_0730006K_191009182634

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention avec la m

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 20

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 09/10/2019 18:26:34

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 23/09/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 11

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2019

Réuni le : 30/09/2019

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Une convention de location de l'internat est passée avec l'association 'profession sport et loisirs' pour l'hébergement de 40 jeunes et 5 encadrants du 24 au 26 février dans le cadre d'un stage de handball.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 08/10/2019 18:00:04

BIEN_20192020_22_0730006K_191010185959

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Une convention de lo

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 22

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Mettre en cohérence les articles du CDE visés dans cette convention : L-614-6-2 ou L212-5 ou 15 ce qui détermine la qualité et le nombre de signataires et de parties à l'article X.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert

Prénom : Jean-Luc

Signé le: 10/10/2019 18:59:59